



## 9<sup>EME</sup> RAPPORT MORAL DE L'AFAPDP

### INTRODUCTION

---

1. Le présent rapport moral fait état des activités réalisées par l'AFAPDP entre juin 2015 et août 2016. Il est présenté par le Président de l'Association le 23 septembre 2016 dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> Assemblée générale.
2. L'AFAPDP a été créée en 2007 à Montréal et poursuit six objectifs statutaires. Les actions mises en œuvre chaque année contribuent à la réalisation de ces objectifs.

1 - Accroître l'efficacité de ses membres dans l'application et la promotion du droit à la protection des données personnelles

2 - Encourager l'étude et la recherche et le partage des résultats

3 - Constituer un pôle d'expertise et de partage d'expérience

4 - Recueillir et diffuser des informations relatives aux autorités de protection des données francophones

5 - Fournir un forum de réflexion aux membres et observateurs de l'AFAPDP

6 - Coopérer avec d'autres organismes et réseaux pour promouvoir l'état de droit et le développement démocratique

3. L'AFAPDP défend et promeut les valeurs de la Francophonie parmi lesquelles la solidarité, le respect de la diversité, et la démocratie. Le droit à la protection des données est considéré comme un droit fondamental. Les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, réunis en Sommet tous les deux ans, ont à plusieurs reprises appelé les Etats francophones à se doter d'une législation nationale et internationale de protection des données et à favoriser la coopération entre les autorités de protection des données. L'animation d'un réseau d'autorités de protection des données capables de diffuser une culture et de former à la protection des données est considérée comme un des facteurs favorisant la construction de sociétés de l'information démocratiques, ouvertes et inclusives.
4. Ces valeurs et appels sont rappelés dans les Statuts et décisions prises par l'AFAPDP. Dans sa Déclaration adoptée en 2012 à Monaco, l'Association a souhaité insister sur quatre points essentiels : le besoin de partager une culture commune de la protection des données, la nécessité de maintenir l'individu au centre des débats, la promotion de la coopération au sein de l'association et avec les réseaux partenaires, et l'adoption d'un instrument international de protection des données.

5. En 2016, 16 autorités de protection des données ont adhéré à l'AFAPDP ; 11 pays ou autorités qui participent aux travaux de l'AFAPDP sont considérés comme membres observateurs. Parmi les 80 Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (dont observateurs et associés), 52 ont adopté une loi nationale de protection des données à caractère personnel.

**Autorités adhérentes :** autorités de Albanie ; Andorre ; Belgique ; Bénin ; Burkina Faso ; Canada ; France ; Gabon ; Luxembourg ; Maroc ; Maurice ; Monaco ; Québec ; Sénégal ; Suisse ; Tunisie.

- 7 autorités européennes
- 7 autorités africaines
- 2 autorités canadiennes

**Pays ou autorités observateurs (interaction avec l'AFAPDP ou adhésion en cours) :** Cameroun ; Cap-Vert ; Congo ; Côte d'Ivoire ; Egypte ; Kosovo ; Liban ; Madagascar ; Mali [adhésion en cours] ; Moldova ; Niger.

- 8 pays africains
- 2 pays européens
- 1 pays du Moyen-Orient

**Organisations et réseaux amis :**

- Organisation internationale de la Francophonie
- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Conseil de l'Europe
- Contrôleur européen de la protection des données
- GPEN
- Réseau ibéro-américain de protection des données

6. Les membres du Bureau de l'AFAPDP se sont réunis à cinq reprises le 9 septembre 2015, 4 décembre 2015, 14 avril 2016, 23 juin 2016 et 7 septembre 2016. Les réunions ont eu lieu par conférence téléphonique. Les membres du Bureau sont :

Président : M. Jean Chartier (Québec)

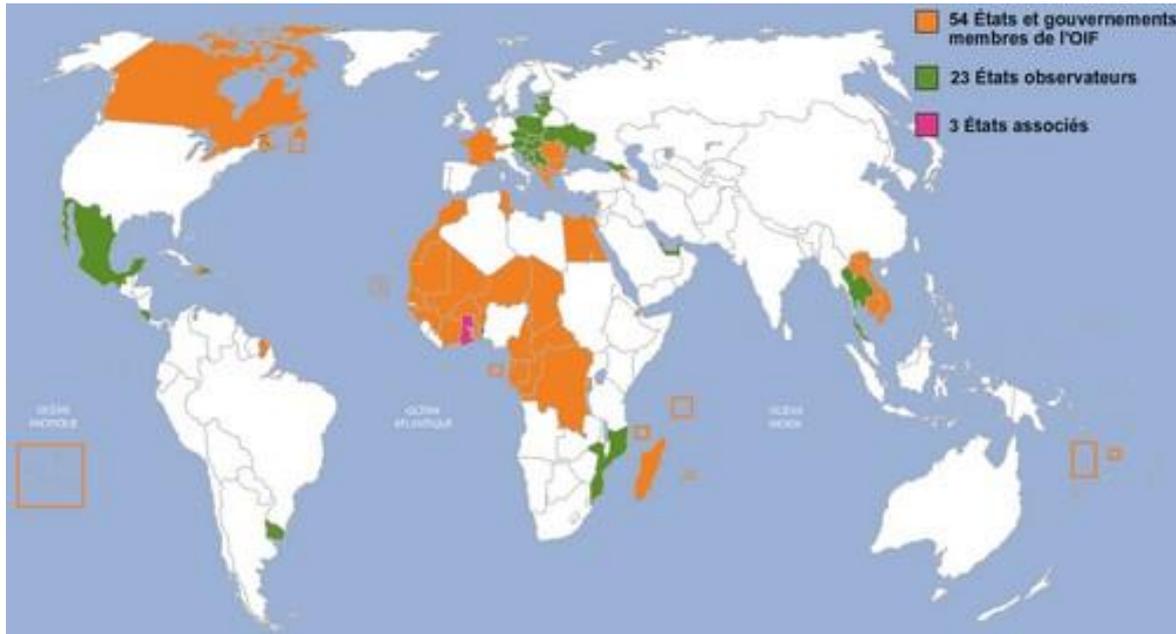
Vice-présidents : M. Jean-Philippe Walter (Suisse)

Mme Marguerite Bonane Ouédraogo (Burkina Faso)

Secrétaire générale : Mme Isabelle Falque-Pierrotin (France)

7. M. Bertrand Levant, Responsable de programme, est le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie au sein du Bureau de l'AFAPDP. Mme Floriane Leclercq, Chargée de mission à l'AFAPDP, assure l'administration et l'animation du réseau.

### Carte du monde de la Francophonie



## **PRESENTATION DES ACTIVITES**

---

### **COOPERATION ENTRE LES MEMBRES**

Partage de compétences en matière de contrôle de l'application des lois.

8. Dans le cadre de son plan d'action 2015, l'AFAPDP a préparé un questionnaire détaillé de 65 questions sur le contrôle de l'application des lois de protection des données personnelles adressé aux autorités membres. Les autorités étaient également invitées à donner leur avis sur une formation à organiser sur cet aspect de leurs activités. Au total, 14 autorités ont répondu au questionnaire. Toutes les autorités qui ont répondu possèdent un pouvoir de contrôle de l'application des lois mais toutes n'ont pas les mêmes moyens pour exercer ce pouvoir. Les expériences dans ce domaine sont très variées selon les pays et l'ancienneté des autorités. Le contrôle peut avoir lieu à distance (sur pièce ou en ligne par exemple), sur place (visite des locaux) ou sur audition. Le contrôle permet notamment de donner suite à une plainte : l'autorité va vérifier que la plainte est fondée, mener une enquête pour déterminer dans quelle mesure le droit n'est pas respecté et proposer, le cas échéant, des recommandations ou sanctions.
  
9. Les autorités de protection des données ont besoin de se doter de procédures précises de contrôle et d'harmoniser leurs procédures, de connaître le droit et les pratiques de leurs homologues pour réaliser des contrôles conjoints en réponse à une internationalisation du contrôle de l'application des lois de protection des données. Une majorité des autorités a souhaité que l'AFAPDP organise une formation dédiée à l'exercice du pouvoir de contrôle. Cette formation a été organisée le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2015 à Tunis, en partenariat avec l'OIF et l'Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP) en Tunisie. Alors que la formation comptait 28 participants inscrits au 23 novembre (J-7), les attentats survenus dans plusieurs pays francophones

(dont la Tunisie le 24 novembre) ont conduit les organisateurs à annuler la formation (après consultation des participants).

10. Malgré l'annulation de la formation, le questionnaire et les travaux préparatoires ont permis de donner quelques résultats, notamment :

- Une description des pratiques de contrôle dans chaque autorité ;
- Une liste d'objectifs à atteindre selon les membres de l'AFAPDP :
  - o le renforcement des compétences internes et de l'efficacité des enquêtes
  - o la connaissance des législations des autres pays
  - o l'examen des possibilités de contrôles communs
  - o la rédaction d'un document cadre commun par la suite
- La description du contenu indispensable d'une formation sur les procédures d'enquête :
  - o description des étapes du constat de l'infraction jusqu'à l'achèvement du contrôle
  - o cadre légal du contrôle pour éviter tout risque contentieux
  - o outils spécifiques aux contrôles pour le diagnostic et l'analyse de risque
  - o description des compétences nécessaires
  - o études de cas sur des traitements les plus courants

11. Ces éléments confirment dans tous les cas le besoin de formation et d'harmonisation. En attendant l'organisation d'une nouvelle formation, l'AFAPDP envisage de présenter une analyse synthétique des réponses.

#### Formations des autorités de protection des données.

12. L'AFAPDP a participé au cours des derniers mois à l'organisation de plusieurs formations en apportant un soutien soit organisationnel soit financier :

- Les 30 et 31 juillet 2015 la CIL a organisé un séminaire sur les règles contraignantes d'entreprise francophones (RCEF) à Ouagadougou. L'AFAPDP a pris en charge une partie des frais de déplacement de l'un des formateurs, un représentant de la CNIL française.
- Les 14 et 15 décembre 2015 l'AFAPDP a accueilli une délégation de l'Autorité de protection des données du Mali à Paris. L'AFAPDP a conçu le programme de la visite avec la collaboration de la CNIL et a pris en charge les frais sur place des membres de la délégation.
- Les 14, 15 et 16 mars 2016, l'AFAPDP a participé à l'organisation d'une formation universitaire dans le cadre du mastère Reg Num proposé par Telecom Paris Tech et suivi par 22 participants de 7 pays francophones. L'AFAPDP a animé un atelier sur « Les instances de protection des données dans l'espace francophone ». Des représentants de la CNIL française ont animé trois autres ateliers. Cette session de formation a eu lieu pour la troisième année consécutive au sein du mastère RegNum.
- Les 23 et 24 mai 2016 l'AFAPDP a organisé une formation à Paris à la demande de la CDP du Sénégal sur les contrôles et la sécurité des systèmes d'information. Elle a conçu le programme, sollicité les formateurs des services concernés de la CNIL et pris en charge les frais de mission de 2 des 3 membres de la délégation sénégalaise.
- Les 6 et 7 juin 2016 l'AFAPDP a organisé une formation à destination des nouveaux membres de la CNIL du Bénin à la demande du Président de l'autorité béninoise. La formation a eu lieu à Paris et à Bruxelles et a été organisé en partenariat avec la CNIL française et la CPVP belge. L'AFAPDP a organisé la formation qui a eu lieu à Paris.

- En octobre 2016, un représentant de la CNIL animera une formation au bénéfice de la CDP à Dakar sur les procédures de contrôle.

13. En plus de ces demandes de formation ou d'intervention ponctuelle, l'AFAPDP a reçu au cours de l'année plusieurs demandes de conseil de la part de ses membres ou partenaires portant notamment sur les transferts de données, les formations professionnelles accessibles dans le domaine de la protection des données, la gestion RH, et la fonction de RSSI.

#### Recueillir et diffuser des informations.

14. Le site internet et le compte Twitter de l'AFAPDP sont les deux principaux outils de communication grand public. Ils sont un support pour recueillir et diffuser des informations sur la protection des données dans l'espace francophone. 15 billets ont été publiés sur afapdp.org entre juillet 2015 et août 2016 dont deux interviews des nouveaux présidents de la CNIL au Bénin et de la CDP au Sénégal. Les autorités sont vivement encouragées à transmettre à l'AFAPDP les nouvelles qu'ils souhaitent voir publiées sur afapdp.org.

15. L'AFAPDP a également rédigé des interviews et articles dans des publications partenaires, par exemple la lettre d'information électronique de la Conférence internationale et la revue spécialisée Data Guidance.

### **ACTIONS INSTITUTIONNELLES**

#### Organisation de la 8<sup>ème</sup> Conférence et de la 9<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP à Bruxelles les 25 et 26 juin 2015.

16. L'AFAPDP organise des réunions chaque année pour permettre à la communauté francophone de la protection des données de se rencontrer et de se concerter. Ces réunions visent à atteindre deux objectifs principaux : fournir un forum de réflexion aux membres et partenaires (Conférence) et répondre aux obligations statutaires de l'association (Assemblée générale). En 2015, à l'invitation de la Commission pour la protection de la vie privée (CPVP) en Belgique, la 8<sup>ème</sup> Conférence et 9<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP se sont tenues à Bruxelles les 25 et 26 juin.

17. La 8<sup>ème</sup> Conférence a eu lieu à la Chapelle des Briggittines. Les participants ont assisté à deux plénières pour discuter deux thèmes d'actualité : la surveillance de masse et l'articulation entre liberté d'expression et protection des données personnelles ; et quatre ateliers parallèles pour présenter les solutions pratiques pour contrôler la gestion des données administratives, mener des enquêtes, traiter des plaintes, coopérer à l'international. Ce découpage du programme en plénières stratégiques et ateliers techniques parallèles vise à aménager du temps pour débattre et approfondir, et à diversifier les prises de parole (des pays du nord et du sud et, pour la première fois en 2015, des acteurs privés et de la société civile).

18. La 8<sup>ème</sup> Conférence a rassemblé 80 personnes le 26 juin (60 personnes lors de la précédente conférence en 2013 à Marrakech). Les participants font partie de 21 pays francophones, 17 autorités de protection des données, 7 entreprises, 7 associations ou universités. Ils ont entendu

23 interventions – dont celles de M. Christophe Guilhou, Directeur de la DHDP à l’OIF, celle de M. Yankey, représentant de l’Union africaine, qui est venu présenter la Convention de l’Union sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, et quatre rapports de session, et enfin celle de Mme Pirlot de Corbion, représentante de l’organisation de la société civile Privacy international, qui a présenté un état des lieux de la surveillance dans les pays africains francophones.

19. La 9<sup>ème</sup> Assemblée générale a eu lieu à l’Hôtel de Ville de Bruxelles. Les membres de l’AFAPDP ont adopté le rapport financier 2014 et deux résolutions sur la surveillance de masse et sur les données de santé et l’éthique. Ils ont également examiné deux demandes d’adhésion des autorités de Côte d’Ivoire et du Kosovo, à qui ils ont proposé, dans l’attente d’un nouvel examen de leur candidature, un statut de membre observateur. Les membres de l’AFAPDP ont décidé de se réunir en 2016 au Burkina Faso, à l’invitation de la Commission de l’informatique et des libertés (CIL) burkinabè.

20. Les points forts :

- Des positions qui se dégagent des discussions (plénières et Assemblée générale) avec l’adoption de deux résolutions thématiques ;
- Des interventions de la société civile et du privé (saluées par les intervenants eux-mêmes et les auditeurs) ;
- Des participants naturellement répartis entre les ateliers parallèles (les sujets proposés ont intéressés également tous les participants).

21. Les points faibles :

- Un temps de questions/réponses insuffisant ;
- Un manque de synthèse pour dépasser le niveau descriptif malgré la qualité des conclusions présentées en fin de journée par les rapporteurs des ateliers. Ces rapports n’ont pas été suffisamment exploités à la suite de la Conférence.

22. Les résultats des réunions sont conformes aux prévisions en termes de participation et de sujets abordés. Ces journées sont des moments intenses et denses. Pour améliorer les résultats, il faut travailler sur les points faibles pour la prochaine conférence francophone.

37<sup>ème</sup> Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée (CICPDVP) à Amsterdam. 26-29 octobre 2015.

23. Les membres de la CICPDVP, les autorités nationales et supranationales de protection des données accréditées par la Conférence, se réunissent depuis 1979. Ils sont désormais une centaine parmi lesquels la quasi-totalité des autorités membres de l’AFAPDP. L’AFAPDP a été accréditée comme observateur en 2012. Son accréditation en tant que membre observateur a été renouvelée en 2016 pour 3 ans.

24. L’AFAPDP et ses membres ont participé activement à la 37<sup>ème</sup> conférence à Amsterdam en 2015. L’accent a été mis sur la préparation, qui avait manqué lors des précédentes conférences, et l’AFAPDP a travaillé en amont sur plusieurs aspects : le respect de la diversité linguistique, la présence des autorités francophones à la session fermée et à la session ouverte, la présentation

d'une résolution commune avec le Réseau ibéro-américain de protection des données sur la protection des données dans l'humanitaire, en collaboration avec le Comité international de la Croix Rouge, la participation de l'AFAPDP à des événements parallèles, et enfin l'organisation d'un déjeuner des membres de l'AFAPDP.

25. Cette préparation a particulièrement mobilisé le secrétariat général et le Bureau de l'AFAPDP. L'AFAPDP se félicite des résultats obtenus : une participation importante des autorités francophones avec la quasi-totalité des membres de l'AFAPDP présents à Amsterdam dont l'autorité du Mali très récemment mise en place en août 2015. La traduction simultanée de la session fermée de la Conférence a été rendue possible grâce à la participation financière de l'AFAPDP, de la CNIL française et du CPVP canadien. Le Réseau ibéro américain de protection des données (RIPD) a contribué pour la traduction en espagnol. En revanche la traduction n'était pas disponible pendant la session ouverte.
26. Cette démarche en faveur du respect de la diversité linguistique de la Conférence a donné lieu à un débat. L'AFAPDP a remis au Président de la Conférence internationale le Guide *Mettre en pratique la diversité linguistique* édité par l'OIF. Les enjeux du multilinguisme ont été bien identifiés par les participants à la Conférence. Il sera nécessaire de continuer à débattre de cette question pour améliorer la compréhension des enjeux et proposer des solutions techniques et financières, et finalement mettre en place des mécanismes démocratiques de coopération internationale. L'AFAPDP a également assuré la traduction en français des documents de travail de la Conférence : programme, résolution, résumé des « Privacy Bridges » et diffusion aux membres de l'AFAPDP avec commentaires, pistes de lecture, pour inciter les autorités à participer activement aux débats et faire entendre la voix francophone.
27. La proposition de résolution préparée par l'AFAPDP et le RIPD sur la protection des données personnelles et l'action humanitaire internationale a été adoptée par la Conférence internationale. Cette résolution a permis d'attirer l'attention des membres de la Conférence sur la protection des données de 96 millions de bénéficiaires de l'aide humanitaire (chiffre 2016). Cette aide consiste par exemple à l'identification et le regroupement des personnes au moyen de la biométrie ou la distribution d'aides matérielles ou financières par le biais de cartes à puce nominative, dans un contexte d'urgence et de pression financière et sécuritaire, et souvent de violence et de conflit. Elle propose à la Conférence de comprendre les enjeux et exigences de ce secteur en matière de protection des données et de créer un groupe de travail international chargé de suivre les travaux en cours des acteurs humanitaires ou de proposer des activités avec ces acteurs.
28. Le groupe de travail s'est constitué entre novembre 2015 et juin 2016 et est composé de dix autorités de protection des données du continent européen, latino-américain et océanique dont les autorités coordinatrices suisse et espagnole. L'AFAPDP soutient la coordination du groupe de travail et a rédigé avec l'autorité suisse plusieurs mises à jour en mai et juillet et publiées dans la lettre d'information électronique de la Conférence internationale ([éditions de mai et août 2016](#)). Ces mises à jour ont permis de présenter le suivi des travaux du CICR et des universitaires pour la rédaction d'un manuel de la protection des données dans l'humanitaire. Le RIPD a par ailleurs organisé un atelier de sensibilisation des autorités ibéro-américaines au Guatemala en juin. L'AFAPDP a prévu de dédier une séance de travail sur ce sujet lors de sa Conférence à

Ouagadougou en septembre. Le groupe de travail présentera un rapport intermédiaire à Marrakech lors de la 38<sup>ème</sup> Conférence internationale et poursuivra certainement ses activités jusqu'en 2017.

29. Enfin, l'AFAPDP a organisé un déjeuner auquel plusieurs représentants francophones ont participé. Certains ont regretté de ne pas avoir plus de temps pour discuter plus en profondeur de certains sujets et ont suggéré de prévoir une réunion plus consistante lors d'une prochaine édition.

## **PARTENARIATS AVEC D'AUTRES RESEAUX ET INSTITUTIONS**

### Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

30. La Direction des Affaires Politiques et de la Gouvernance Démocratique (ex DDHDP) de l'OIF est le partenaire historique de l'AFAPDP. L'OIF a en effet encouragé la création de l'AFAPDP et apporte un soutien stratégique et financier depuis 2008. L'Organisation est membre observateur au Bureau et à l'Assemblée générale. A ce titre de nombreuses activités communes à l'OIF et à l'AFAPDP sont organisées chaque année.

31. Les 6<sup>èmes</sup> Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie sont un moment clé du partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels. Ces journées sont organisées tous les deux ans quelques mois avant la tenue du Sommet des Chefs d'état et de gouvernement de la Francophonie. Les Présidents et Secrétaires généraux des seize réseaux institutionnels de la Francophonie, dont l'AFAPDP, sont rassemblés pour écouter le message de la Secrétaire Générale de l'OIF, les Grands Témoins, et participer à des ateliers de travail thématiques. Ces Journées amènent l'OIF à dégager des thèmes de réflexion et d'action prioritaires qui mobilisent plusieurs réseaux et expertises.

### Poursuite des activités sur l'état civil, les élections et la protection des données avec l'Association des notaires et le Réseau des organismes de gestion des élections francophones (ANF et RECEF).

32. Lors des Journées, le Président de l'AFAPDP est intervenu au cours d'un atelier sur l'état civil et les élections. L'AFAPDP travaille sur cette thématique depuis les Journées des réseaux de 2012 avec l'Association du notariat francophone (ANF) et le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) sous le pilotage de l'OIF. Cette activité commune a conduit à la publication importante en 2014 : le *Guide pratique de l'OIF pour la consolidation de l'état civil, des élections, et la protection des données personnelles* diffusé aux membres de l'AFAPDP. En 2016, l'OIF a souhaité dresser un bilan du chemin parcouru depuis 2012 et les discussions ont confirmé la nécessité de poursuivre la collaboration et la diffusion du Guide.

33. L'OIF a convenu d'organiser un atelier technique et une formation sur « Les registres d'état civil et les élections en Afrique » à Addis-Abeba au siège de l'Union Africaine les 29 et 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre. L'AFAPDP participera à cette activité par le biais de son représentant tunisien pour présenter les grands principes de la protection des données et sa contribution au *Guide pratique*.

34. D'autres sujets ont été évoqués et pourront mobiliser l'AFAPDP dans les mois ou années à venir en fonction des projets transversaux qui seront retenus par l'OIF et à mener en coopération avec les réseaux institutionnels : la coopération entre les régulateurs dans le domaine du numérique, la coopération entre les institutions de défense des droits humains, l'ouverture des données publiques, et la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité.
35. Sur ce dernier sujet, la coopération pour la lutte contre la cybercriminalité, la Direction de la Francophonie économique et numérique (ex DFN) de l'OIF a organisé un colloque à Abidjan en février 2016. Une session entière était consacrée à la protection des données personnelles et plusieurs représentants des autorités de protection des données francophones y ont participé (France, Burkina, Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire) et ont pu présenter leurs recommandations dont certaines ont été intégrées à trois documents clés : une Déclaration de principes, le Guide pratique sur la cybersécurité et le Plan d'action de la Francophonie pour le renforcement de la cybersécurité et de la cyberdéfense. Ceux-ci devraient être présentés lors du prochain Sommet de la Francophonie en novembre à Madagascar.

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : rapport en cours sur les autorités francophones de protection des données.

36. L'APF est l'organe consultatif de l'OIF. Elle est composée de sections de représentants issus de 78 parlements et organisations interparlementaires. Elle adopte des textes, conduit des actions de coopération interparlementaire et participe à des missions d'observation électorale. L'AFAPDP encourage ses adhérents à prendre contact avec leurs parlementaires nationaux membres de l'APF et à diriger leurs missions de plaidoyer auprès de ces représentants.
37. La Commission des affaires parlementaires de l'APF a associé l'AFAPDP à plusieurs travaux : en 2014-2015 sur les enfants sans identité, en partenariat avec l'Association du notariat francophone (ANF). Deux auditions de représentants de l'AFAPDP ont eu lieu à Paris et à Berne. Les travaux et auditions ont conduit à l'adoption d'une *Résolution sur les enfants sans identité* par l'APF lors de sa session plénière du 7 au 20 juillet 2015 à Berne. Celle-ci recommande notamment la création d'un registre central d'état civil sous le contrôle d'une instance en charge de veiller à la protection des données personnelles.
38. En 2015-2016 l'AFAPDP est associée à la rédaction d'un rapport sur les autorités de protection des données personnelles de l'espace francophone. Un questionnaire destiné aux parlementaires a été élaboré conjointement par la Commission des affaires parlementaires et l'AFAPDP. Deux auditions de représentants d'autorités francophones de protection des données ont eu lieu à Ottawa et à Antananarivo. Une réunion a eu lieu à Abidjan et une discussion est organisée à Ouagadougou avec les parlementaires en charge du rapport. Les rapporteurs collecteront des informations et préciseront leurs conclusions avant l'adoption d'une résolution par la session plénière de l'APF en 2017. Jusqu'à présent, le message véhiculé par l'AFAPDP est la nécessité de définir clairement les pouvoirs et missions des autorités et de leur donner les moyens de les exercer. Les autorités de protection des données doivent être pleinement intégrées aux mécanismes de protection des droits humains et d'accompagnement du développement démocratique et économique. Leur rôle n'est pas d'interdire les traitements de données mais d'encadrer leur utilisation pour que les individus gardent une maîtrise de leurs données. Il est

également d'éduquer, de sensibiliser et aussi de sanctionner les abus des acteurs publics et privés. Ce modèle est partagé dans le monde francophone.

39. Le réseau francophone de l'AFAPDP se déploie et se renforce à travers les activités communes menées avec l'Organisation et les réseaux institutionnels, avec les membres de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire qui ont entendu quatre représentants de l'AFAPDP depuis 2 ans et sont aujourd'hui mieux sensibilisés à la protection des données. L'AFAPDP se tient informée des actions et priorités de ces réseaux partenaires. Toutes ces activités inscrivent clairement l'AFAPDP dans ce monde francophone qui repose sur un important maillage institutionnel.

#### Conseil de l'Europe.

40. L'AFAPDP et le Conseil de l'Europe coopèrent depuis plusieurs années. L'AFAPDP est membre observateur du Comité consultatif de la Convention 108 (futur Comité conventionnel) depuis 2008. Elle a suivi les étapes de la révision de la Convention depuis 2011 et a contribué à la promotion de la Convention dans les pays francophones à travers les interventions des représentants de l'organisation lors des conférences de l'AFAPDP, la diffusion d'informations et documents de travail, la participation aux discussions.

41. En 2016, plusieurs pays francophones ont été invités à adhérer à la Convention et à participer aux réunions du Comité consultatif, signes d'un intérêt à entamer des réformes et des démarches vers une adhésion. L'Île Maurice et le Sénégal ont officiellement adhéré à la Convention respectivement en juin et août 2016. Avec ses adhésions, la Convention 108 compte désormais 50 Etats parties.

42. Deux membres de l'AFAPDP ont participé à un laboratoire d'idée intitulé « Encadrer la liberté d'expression ? Entre régulation des médias et protection des données personnelles » parrainé par l'OIF, dans le cadre du Forum mondial de la démocratie, sur le thème « Liberté vs. Contrôle » organisé par le Conseil de l'Europe à Strasbourg les 18, 19 et 20 novembre 2015.

43. Le Conseil de l'Europe a organisé un événement majeur en 2016 : une conférence internationale sur le thème : « [D'une réalité européenne vers un traité universel](#) » le 17 juin à Strasbourg. Le Président de l'AFAPDP a participé à cette Conférence (lire son [intervention](#)), ainsi que de nombreuses autorités de protection des données, africaines notamment. Leur présence et leurs interventions ont été remarquées et soulignées par le Président du Comité consultatif de la Convention. L'AFAPDP partage avec le Conseil de l'Europe une communauté de valeurs et un intérêt commun à promouvoir un instrument international de protection des données.

#### GPEN.

44. Le GPEN est le Réseau mondial pour le contrôle de l'application des lois (« Global Privacy Enforcement Network ») créé en 2008 par un groupe d'autorités de pays membres de l'OCDE suite à l'adoption par cette organisation d'une *Recommandation sur la coopération transfrontière pour le contrôle de l'application des lois de protection des données et de la vie privée*. Le comité responsable du GPEN est actuellement composé de représentants des autorités de protection des données des Etats-Unis, du Royaume-Uni, d'Israël, du Canada fédéral et de Hong Kong. Onze

membres de l'AFAPDP sont également membres de ce réseau. Le GPEN organise par exemple les Journées de Ratissage (« Sweep Day ») à l'échelle mondiale. Il vise à créer un réseau de la protection des données au sens le plus large comprenant des acteurs publics et privés de l'application des lois. Il se distingue de la Conférence internationale mais un rapprochement entre les deux entités est en cours dans le cadre de la [Résolution sur la coopération pour le contrôle de l'application des lois adoptée à Maurice en 2014](#). L'AFAPDP reste en observation dans l'attente de connaître les conditions du rapprochement entre le GPEN et la Conférence internationale.

## **ACTIVITES A VENIR**

---

### 9<sup>ème</sup> Conférence et 10<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AFAPDP à Ouagadougou les 22 et 23 septembre 2016.

45. L'Assemblée générale a choisi de se réunir à Ouagadougou en 2016, à l'invitation de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) du Burkina Faso. Une journée de conférence sera organisée la veille de l'Assemblée générale, pour discuter plusieurs sujets d'actualité et rencontrer les acteurs locaux et francophones de la protection des données à des fins de partage d'information et de concertation. La CIL organise également, en amont des réunions de l'AFAPDP, le 2<sup>ème</sup> Forum africain de la protection des données. Ainsi, la semaine entière sera consacrée à développer la coopération entre les autorités de protection des données de différentes régions. Cet événement est organisé en partenariat avec l'OIF.

### 38<sup>ème</sup> Conférence internationale à Marrakech les 17-20 octobre 2016.

46. La Commission nationale de protection des données à caractère personnel (CNDP) marocaine, membre de l'AFAPDP depuis 2009, est l'autorité hôte de la 38<sup>ème</sup> CICPDVP. L'AFAPDP encouragera comme chaque année la participation des autorités francophones de protection des données à cette Conférence. Elle organisera également en marge de cette Conférence une réunion publique pour inciter les participants à la Conférence à venir à la rencontre du réseau et de ses membres.

### 2017 : l'AFAPDP célébrera ses 10 ans.

47. Par le biais de ses rapports moraux, l'AFAPDP fait un bilan régulier de l'actualité de ses membres et de ses activités. Afin de rendre compte de façon plus approfondie des avancées ou freins du développement du droit francophone de la protection des données, l'AFAPDP envisage de réaliser un rapport institutionnel plus complet reprenant un état des lieux des législations en vigueur et projets de lois en cours, un état des lieux du fonctionnement des autorités francophones, un annuaire, les éléments de doctrine élaborés en son sein (par le biais de l'adoption de résolutions sur l'indépendance, sur la mission de sensibilisation, sur le rôle de contrôle des autorités pour éviter tout risque de surveillance massive), des mécanismes de coopération existants entre ses membres. Ce rapport sera un outil de communication et de sensibilisation auprès des gouvernements et partenaires institutionnels.